

Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence

Vu le règlement des études et des examens de la Licence Pluridisciplinaire Projet Personnel parcours Accès Santé 2024-2025 ;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Projet Personnel Pluridisciplinaire parcours Accès Santé en formation initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 1 - 2

Président(e) de Jury : Sébastien LETENEUR

Membres du jury :

1. Franck BOUCHART
2. Émilie SIMONEAU
3. Sébastien LETENEUR

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 27 novembre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France

Abdelhakim ARTIBA

